



NOTE DE PRESENTATION DU BP 2026

COMMUNE DE BOUROGNE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONTEXTE GENERAL

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte économique et financier national encore instable et marqué par la prudence. La loi de finances pour 2026 prévoit une légère progression des dotations de l'État, mais les communes doivent continuer à faire preuve de rigueur dans la gestion de leurs dépenses de fonctionnement.

À l'échelle locale, la situation financière de la commune de Bourogne reste saine. L'exercice 2025 s'est clôturé avec un excédent global cumulé de **+934 433.91 €**. Le taux d'épargne brute a été de **20%**, témoignant d'une bonne capacité d'autofinancement. L'épargne nette, après remboursement du capital de la dette, s'est élevée à **349 775 €**.

Le niveau d'endettement de la commune reste modéré, avec une capacité de désendettement d'environ 1 an. Cela signifie que la commune serait en mesure de rembourser l'ensemble de sa dette en 1 an si elle y consacrait toute son épargne brute, ce qui est un indicateur positif.

Dans ce contexte, les **objectifs pour 2026** sont les suivants :

- ✓ *Assurer des services publics de qualité pour les habitants, malgré la hausse des charges, notamment énergétiques.*
- ✓ *Garder des finances saines en maintenant un niveau d'épargne suffisant pour continuer à agir.*
- ✓ *Lancer des investissements utiles et prêts à démarrer, en posant dès 2026 une trajectoire d'investissement cohérente sur l'ensemble du mandat.*

Ces orientations s'inscrivent dans une logique de prudence et de responsabilité, tout en gardant une ambition pour les projets porteurs d'avenir pour la commune.

OBJECTIFS DE FONCTIONNEMENT

La commune de Bourogne s'engage pour 2026 à une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, tout en assurant la continuité et la qualité des services publics. Les principaux objectifs sont les suivants :

Maîtrise et optimisation des dépenses de fonctionnement

Une augmentation de **+32 K€** des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2025 est à noter particulièrement dû à une augmentation des charges de personnel de 3%, soit +14 K€ et à une prudence importante du budget énergie. Ce qui fixe le montant des Dépenses de Fonctionnement à **1.73 M€** **1 731 413 €.**

Maîtrise des charges de personnel :

- Une augmentation générale de la masse salariale de 3% est prévue ce qui correspond aux différents avancements de grade et évolutions de carrière.
- Les éléments de rémunération tels que l'IFSE, le CIA et la monétisation du CET sont maintenus sans modification.
- Une nouvelle dépense est prévue d'un montant de 2 700 € pour la participation de l'employeur aux complémentaires santé des agents.

Gestion des dépenses d'énergie :

- Une attention particulière sera portée à la maîtrise des dépenses liées aux combustibles et à l'électricité, compte tenu du contexte géopolitique mondial.

Optimisation des charges courantes :

- Le contrat de prestation de ménage va être renouvelé en fin d'année. Les prestations attendues seront optimisées afin d'être plus efficient.
- Quels contrats, de type maintenance ou location, sont encore à être revus et optimisés lorsque cela est possible.

Subventions et contributions :

- Compte tenu de la bonne situation financière du CCAS, aucune subvention de fonctionnement ne sera versée en 2026.
- Les cotisations à divers organismes (6281, 6561) sont maintenues, leur pertinence ayant été vérifiée.

Gestion des imprévus :

- Un montant est provisionné pour faire face aux contentieux en cours et aux éventuels imprévus.

Optimisation des recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de Fonctionnement sont stables par rapport au BP 2025. La baisse de la compensation par l'état de la taxe foncière est compensée par la hausse de la fiscalité, et des impôts et taxes.

1.80 M€

Ces prévisions restent néanmoins prudentes par rapport aux produits réellement perçus en 2025 de 2 002 K€. Ce qui fixe le montant des Recettes de Fonctionnement à **1 804 833 €**.

Stabilisation de la fiscalité locale :

- Les taux communaux resteront stables.
- Seule une **augmentation des bases** d'imposition de **0,8%** est prévue, conformément aux estimations de l'État.
- Une approche prudente est maintenue dans l'estimation des recettes liées aux taxes additionnelles aux droits de mutation, en raison du contexte économique incertain.

Produits des services et du domaine :

- Une attention particulière sera portée à l'optimisation des recettes liées aux activités culturelles, de l'enfance et de la jeunesse. Aucune évolution particulière dans ce chapitre.

Dotations et participations :

- La commune veillera à suivre attentivement l'évolution des dotations de l'État et des participations des autres collectivités, afin d'anticiper les éventuelles variations et d'adapter sa stratégie financière en conséquence.

Cette gestion rigoureuse permettra de préserver l'épargne communale et de garantir la capacité d'investissement de la commune, tout en maintenant un service public de qualité pour les habitants.

ORIENTATION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

La commune de Bourogne entend poursuivre une politique d'investissement réaliste et répondant aux besoins de la population en 2026, en priorisant les projets qui contribuent au développement durable de la commune.

Dépenses d'investissement

Le budget prévoit un total de **872 099 €** de dépenses d'investissement, incluant les restes à réaliser et les nouveaux investissements. Ces fonds seront alloués à la poursuite des projets engagés et au lancement de nouvelles initiatives structurantes.

0.87 M€

Poursuite des projets engagés (Restes à Réaliser) :

- Travaux d'aménagement de la rue Bernardot qui se sont terminés en ce début d'année 2026.
- Divers travaux de voirie ; parking stade, rue de la Gare, rue Sous la Côte, pavages rue de Belfort et les rues Saint-Martin et Thomas.
- Achats de matériels pour les services municipaux.
- Diverses études en cours ; maîtrise d'œuvre pour la rue Bernardot, maîtrise d'œuvre pour la restauration scolaire et études de faisabilité pour la renaturation de plusieurs espaces publics.

Programmation de nouveaux projets structurants :

- Le projet de rénovation de l'école fera l'objet d'études de maîtrise d'œuvre et d'une recherche active de financements.

- Les travaux de restauration scolaire (amélioration des aménagements du foyer) sera également étudié et financé en priorité. Les travaux sont espérés pour fin 2025.
- La rénovation et réaménagement du terrain multisport vers le Gymnase.
- La rénovation de la plâtrerie et des peintures de l'église.

Investissements spécifiques :

- D'autres dépenses concernent des études préalables, des aménagements de terrains, des travaux de bâtiments et l'acquisition de divers équipements afin d'améliorer l'usage et la fonctionnalité des équipements communaux.

Recettes d'investissement

Pour financer ces investissements, la commune prévoit un total de **401 431.95 €** de recettes, provenant de diverses sources de financement.

0.40 M€

Mobilisation maximale des financements externes :

- La commune sollicitera activement les financements disponibles auprès de l'État (DETR, Fonds Vert), du Grand Belfortain Communauté d'Agglomération (GBCA), du Département, de la Région et de TDE90.
- L'optimisation des plans de financement est un objectif majeur pour les investissements prioritaires en 2025.

Autres recettes

- La commune sera attentive aux opportunités de financement complémentaires, telles que les subventions spécifiques pour des projets liés à la transition énergétique, à l'aménagement du territoire ou à la préservation de la biodiversité.

En mettant en œuvre ces orientations, la commune de Bourogne souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants, renforcer son attractivité et préparer l'avenir dans une perspective durable, tout en maîtrisant ses dépenses et en optimisant ses recettes d'investissement.

CONCLUSION

En conclusion, le **budget 2026** est un budget prudent qui a pour objectif de préserver la bonne santé financière de la commune en ménageant notamment ses capacités d'investissements tout en entamant la réalisation du projet de mandat de l'équipe municipale et anticiper les projets futurs.

BUDGET PRIMITIF 2025

Commune de BOUROGNE

BP 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Total des dépenses	2 202 081.00 €	Total des recettes	2 512 886.91 €
011 Charges à caractère général	711 410.00 €	013 Atténuations de charges	16 500.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	859 050.00 €	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	112 288.00 €
014 Atténuations de produits	10 000.00 €	731 Fiscalité locale	450 868.00 €
65 Autres charges de gestion courante	141 230.00 €	73... Autres impôts et taxes	916 118.00 €
		73 Impôts et taxes	1 366 986.00 €
		74 Dotations subventions et participations	299 067.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	9 992.00 €
Total des dépenses de gestion courante	1 721 690.00 €	Total des recettes de gestion courante	1 804 833.00 €
66 Charges financières	8 723.00 €	76 Produits financiers	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	200.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	800.00 €		
Total des dépenses réelles	1 731 413.00 €	Total des recettes réelles	1 804 833.00 €
023 Virement à la section d'investissement	470 668.00 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0.00 €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0.00 €
Total des dépenses d'ordre	470 668.00 €	Total des recettes d'ordre	0.00 €
		R002 Résultat reporté ou anticipé	708 053.91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des dépenses	879 449.95 €	Total des recettes	879 449.95 €
20 Immobilisations incorporelles	44 600.00 €	13 Subventions d'investissement (hors 138)	118 948.00 €
21 Immobilisations corporelles	757 900.00 €	138 Autres subventions d'invest. non transférables	
16 Emprunts et dettes assimilés	68 496.00 €	204 Subventions d'équipement versées	
<i>Dont remboursement du capital emprunts</i>	<i>68 496.00 €</i>	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 000.00 €
		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	227 483.95 €
		16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
		024 Produit des cessions d'immobilisations	0.00 €
Dont restes à réaliser dépenses d'investissement	246 380.00 €	Dont restes à réaliser recettes d'investissement N-	20 000.00 €
Total des dépenses réelles	870 996.00 €	Total des recettes réelles	401 431.95 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	470 668.00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	7 350.00 €	041 Opérations patrimoniales	7 350.00 €
Total des dépenses d'ordre	7 350.00 €	Total des recettes d'ordre	478 018.00 €
D001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 103.95 €	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0.00 €

Total Budget 2025			
Total des dépenses	3 081 530.95 €	Total des recettes	3 392 336.86 €



COMMUNE DE BOUROGNE

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2025

	INTITULE	CREDITS VOTES	CREDITS CONSOMMES	crédits reportés	justificatifs
TOTAL 20	Immobilisations incorporelles	57 930,00	30 571,86	17 280,00	
202				3 600,00	modification simplifiée du plu-devis AUTB du 17/10/25 (3600€)
2031				13 680,00	2 études en vue d'aménagement de la cour de l'école (7920€) et d'espaces (talus côté mairie-cour médiathèque (5760€)-devis AUTB signés 10/11/2025
TOTAL 21	Immobilisations Corporelles	968 296	361 568,53	229 100,00	
2117	Bois et forêt			1 296,00	programme ONF 2025 (11587.13€ en investissement) devis du 9 avril 2025 (reste 1295.42€)
21318	Autres bâtiments			34 200,00	maîtrise d'œuvre aménagement de la restauration scolaire- 34 200€ (devis Groupement solidaire GALIZA signé le 1/12/2025)
2151	Réseaux de voirie			165 427,00	MO travaux rue Bernardot devis IMAJ signé le4/12/2024 (10670.40€ reste 3434.44€) - marché de voirie de la rue Bernardot-ROGER MARTIN (231 596.40 € reste 126 283.20€) signé le 31 juillet 2025- Amélioration des voiries communales parking stade rues de la Gare-Sous la Côte-Saint Martin- Thomas (21 234€ devis ROGER MARTIN signé 26/09/2025)-Marquage places parking du stade 1824€(devis EUROVIA signé le 24/10/2025)- Suppression de pavés rue de Belfort(12 650.40€-devis ROGER MARTIN signé 24/11/2025)
2158	Autres installations matériel ou outillage technique			21 841,00	Achat tondeuse ISEKI autoportée-21840.40€ (devis AC EMERAUDE signé 10/11/2025)
21578	autres matériel technique				
2185	matériel de téléphonie			6 336,00	nouveau matériel pour l'ensemble des Bâtiments (devis ARA CONNECT signé le 17/12/2025)
2188	autres				
TOTAL GENERAL				246 380,00	

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2025

ARTICLE	INTITULE	CREDITS VOTES	CREDITS CONSOMMES	credits reportés	justificatifs
TOTAL 13		162 189,00	159 722,18	20 000,00	
1321	Etat et établissements nationaux				
1323	départements			20 000,00	subvention rue Bernardot (notification du 2/05/2025)
13251					
13461					
1328					
024					
TOTAL des Recettes				20 000,00	

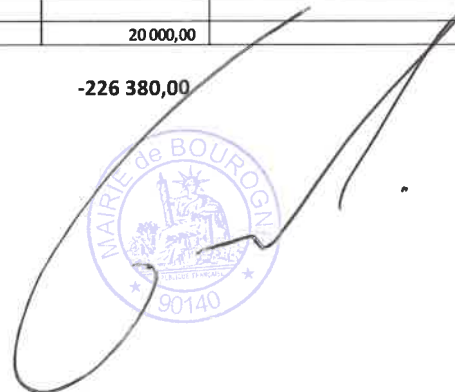
solde crédits de report

-226 380,00

A Bourogne, le 31 décembre 2025

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Mairie de Bourogne
5 rue des Écoles
90140 Bourogne

Tél. 03 84 27 81 73
E-mail : mairie@bourogne.fr
Site internet : www.bourogne.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

commune de Bourogne
Commune

Numéro SIRET : 21900017100013
Poste comptable : SGC BELFORT1

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	52
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	53

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	55
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	56
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
B3.1 - Etat des provisions constituées	58
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	60
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	61
B9 - Etat du personnel	62
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	66
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	67
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	68
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	69
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	70
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	71
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	72

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 766

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	980,42
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 021,99
3	Dépenses d'équipement brut / population	454,42
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	16,02
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49,62 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,73 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,46 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,07 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 047 512,56	2 449 328,14	532 618,33	A1	934 433,91
Investissement	458 565,31	446 577,47	(3) 10 883,89	A2	-1 103,95
Fonctionnement	1 588 947,25	2 002 750,67	(4) 521 734,44	A3	935 537,86

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 246 380,00	III + IV	20 000,00	B1	-226 380,00
Investissement	I 246 380,00	III	20 000,00	B2	-226 380,00
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	708 053,91
Investissement	A2 + B2	-227 483,95
Fonctionnement	A3 + B3	935 537,86

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 246 380,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	17 280,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	229 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 20 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	631 966,00	859 469,95
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	246 380,00	20 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 103,95	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		879 449,95	879 469,95
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 202 101,00	1 804 833,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 708 053,91
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 202 101,00	2 512 886,91
TOTAL DU BUDGET (4)		3 081 550,95	3 392 356,86

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	57 930,00	17 280,00	27 320,00	27 320,00	44 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	968 296,00	229 100,00	528 800,00	528 800,00	757 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 026 226,00	246 380,00	556 120,00	556 120,00	802 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	67 825,00	0,00	68 496,00	68 496,00	68 496,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		67 825,00	0,00	68 496,00	68 496,00	68 496,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 094 051,00	246 380,00	624 616,00	624 616,00	870 996,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00

TOTAL	1 094 051,00	246 380,00	631 966,00	631 966,00	878 346,00
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 103,95
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 449,95
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	162 189,00	20 000,00	98 948,00	98 948,00	118 948,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		162 189,00	20 000,00	98 948,00	98 948,00	118 948,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	27 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	200 000,00	0,00	227 483,95	227 483,95	227 483,95
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		286 600,00	0,00	282 483,95	282 483,95	282 483,95
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		448 789,00	20 000,00	381 431,95	381 431,95	401 431,95

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	631 980,11		468 288,00	468 288,00	468 288,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 398,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		634 378,11		478 038,00	478 038,00	478 038,00

TOTAL	1 083 167,11	20 000,00	859 469,95	859 469,95	879 469,95
--------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 469,95
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	470 688,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	682 575,33	0,00	711 410,00	711 410,00	711 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	845 145,00	0,00	859 050,00	859 050,00	859 050,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	142 740,00	0,00	141 230,00	141 230,00	141 230,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 685 460,33	0,00	1 721 690,00	1 721 690,00	1 721 690,00
66	Charges financières	10 793,00	0,00	8 723,00	8 723,00	8 723,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		800,00	800,00	800,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 696 453,33	0,00	1 731 413,00	1 731 413,00	1 731 413,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	631 980,11		468 288,00	468 288,00	468 288,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 398,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		634 378,11		470 688,00	470 688,00	470 688,00

TOTAL	2 330 831,44	0,00	2 202 101,00	2 202 101,00	2 202 101,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 202 101,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	21 600,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 196,00	0,00	112 288,00	112 288,00	112 288,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	906 118,00	0,00	916 118,00	916 118,00	916 118,00
731	Fiscalité locale	444 514,00	0,00	450 868,00	450 868,00	450 868,00
74	Dotations et participations (3)	313 569,00	0,00	299 067,00	299 067,00	299 067,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 100,00	0,00	9 992,00	9 992,00	9 992,00
Total des recettes de gestion courante		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	708 053,91
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 512 886,91
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	470 688,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	68 496,00	0,00	68 496,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	44 600,00	0,00	44 600,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	757 900,00	7 350,00	765 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		870 996,00	7 350,00	878 346,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 103,95
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 449,95
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	711 410,00		711 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	859 050,00		859 050,00
014	Atténuations de produits	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	141 230,00	0,00	141 230,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 723,00	0,00	8 723,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	800,00	2 400,00	3 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		468 288,00	468 288,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 731 413,00	470 688,00	2 202 101,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 202 101,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 000,00	0,00	55 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	118 948,00	0,00	118 948,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	7 350,00	7 350,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 400,00	2 400,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		468 288,00	468 288,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		173 948,00	478 038,00	651 986,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	227 483,95
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 469,95
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	16 500,00		16 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	112 288,00		112 288,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	916 118,00		916 118,00
731	Fiscalité locale	450 868,00		450 868,00
74	Dotations et participations (8)	299 067,00		299 067,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	9 992,00	0,00	9 992,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 804 833,00	0,00	1 804 833,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			708 053,91
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 512 886,91

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 094 051,00	246 380,00	0,00	631 966,00	631 966,00	0,00	631 966,00	878 346,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 930,00	17 280,00	0,00	27 320,00	27 320,00	0,00	27 320,00	44 600,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	968 296,00	229 100,00	0,00	528 800,00	528 800,00	0,00	528 800,00	757 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 026 226,00	246 380,00	0,00	556 120,00	556 120,00	0,00	556 120,00	802 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 825,00	0,00		68 496,00	68 496,00		68 496,00	68 496,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		67 825,00	0,00	0,00	68 496,00	68 496,00	0,00	68 496,00	68 496,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 094 051,00	246 380,00	0,00	624 616,00	624 616,00	0,00	624 616,00	870 996,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			7 350,00	7 350,00		7 350,00	7 350,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			7 350,00	7 350,00		7 350,00	7 350,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 103,95
---	-----------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	879 449,95
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		883 167,11	20 000,00	631 986,00	631 986,00	651 986,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	162 189,00	20 000,00	98 948,00	98 948,00	118 948,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		162 189,00	20 000,00	98 948,00	98 948,00	118 948,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	27 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		86 600,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		248 789,00	20 000,00	153 948,00	153 948,00	173 948,00
021	Virement de la section de fonctionnement	631 980,11		468 288,00	468 288,00	468 288,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 398,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00
Total des recettes d'ordre		634 378,11		478 038,00	478 038,00	478 038,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	227 483,95
---------------------------------------	-------------------

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					879 469,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 094 051,00	246 380,00	0,00	631 966,00	631 966,00	0,00	631 966,00	878 346,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 930,00	17 280,00	0,00	27 320,00	27 320,00	0,00	27 320,00	44 600,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	3 430,00	3 600,00		500,00	500,00	0,00	500,00	4 100,00
2031	Frais d'études	25 500,00	13 680,00		22 520,00	22 520,00	0,00	22 520,00	36 200,00
2033	Frais d'insertion	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	968 296,00	229 100,00	0,00	528 800,00	528 800,00	0,00	528 800,00	757 900,00
2111	Terrains nus	7 176,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	10 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2116	Cimetières	19 993,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2117	Bois et forêts	26 131,00	1 296,00		8 204,00	8 204,00	0,00	8 204,00	9 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	14 642,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	11 880,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	91 000,00	0,00		91 000,00	91 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	266 050,00	34 200,00		301 800,00	301 800,00	0,00	301 800,00	336 000,00
21351	Bâtiments publics	4 828,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	408 420,00	165 427,00		10 573,00	10 573,00	0,00	10 573,00	176 000,00
2152	Installations de voirie	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21538	Autres réseaux	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	6 169,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	16 100,00	21 841,00		85 659,00	85 659,00	0,00	85 659,00	107 500,00
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	41 098,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00

commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 621,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	6 336,00		164,00	164,00	0,00	164,00	6 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 688,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 026 226,00	246 380,00	0,00	556 120,00	556 120,00	0,00	556 120,00	802 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	67 825,00	0,00		68 496,00	68 496,00		68 496,00	68 496,00
1641	Emprunts en euros	66 425,00	0,00		68 496,00	68 496,00		68 496,00	68 496,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		67 825,00	0,00	0,00	68 496,00	68 496,00	0,00	68 496,00	68 496,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 094 051,00	246 380,00	0,00	624 616,00	624 616,00	0,00	624 616,00	870 996,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			7 350,00	7 350,00		7 350,00	7 350,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			7 350,00	7 350,00		7 350,00	7 350,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			7 350,00	7 350,00		7 350,00	7 350,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
17	ENTREES DE VILLE		1 382 874,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	PAVILLONS SENIORS ET CABINET MEDICAL		199 084,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 581 959,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : ENTREES DE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 382 874,39	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 138,08	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 394,65	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	743,43	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 378 736,31	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 378 736,31	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 18
LIBELLE : PAVILLONS SENIORS ET CABINET MEDICAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		199 084,90	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	39 079,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	39 079,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	160 005,90	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 530,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	158 475,90	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		883 167,11	20 000,00	631 986,00	631 986,00	651 986,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	162 189,00	20 000,00	98 948,00	98 948,00	118 948,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	9 120,00	9 120,00	9 120,00
1323	Subv. non transf. Départements	34 000,00	20 000,00	15 000,00	15 000,00	35 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	63 309,00	0,00	56 588,00	56 588,00	56 588,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	62 000,00	0,00	18 240,00	18 240,00	18 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		162 189,00	20 000,00	98 948,00	98 948,00	118 948,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	27 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
10222	FCTVA	15 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	12 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		86 600,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		248 789,00	20 000,00	153 948,00	153 948,00	173 948,00
021	Virement de la section de fonctionnement	631 980,11		468 288,00	468 288,00	468 288,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 398,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 398,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00
2031	Frais d'études	0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00
Total des recettes d'ordre		634 378,11		478 038,00	478 038,00	478 038,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 330 831,44	0,00	0,00	2 202 101,00	2 202 101,00	0,00	2 202 101,00	2 202 101,00
011	Charges à caractère général (3)	682 575,33	0,00	0,00	711 410,00	711 410,00	0,00	711 410,00	711 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	845 145,00	0,00		859 050,00	859 050,00		859 050,00	859 050,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	142 740,00	0,00	0,00	141 230,00	141 230,00	0,00	141 230,00	141 230,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 685 460,33	0,00	0,00	1 721 690,00	1 721 690,00	0,00	1 721 690,00	1 721 690,00
66	Charges financières	10 793,00	0,00		8 723,00	8 723,00		8 723,00	8 723,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			800,00	800,00		800,00	800,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		10 993,00	0,00	0,00	9 723,00	9 723,00		9 723,00	9 723,00
Total des dépenses réelles		1 696 453,33	0,00	0,00	1 731 413,00	1 731 413,00	0,00	1 731 413,00	1 731 413,00
023	Virement à la section d'investissement	631 980,11			468 288,00	468 288,00		468 288,00	468 288,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 398,00			2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		634 378,11			470 688,00	470 688,00		470 688,00	470 688,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 202 101,00
--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
013	Atténuations de charges (2)	21 600,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 196,00	0,00	112 288,00	112 288,00	112 288,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	906 118,00	0,00	916 118,00	916 118,00	916 118,00
731	Fiscalité locale	444 514,00	0,00	450 868,00	450 868,00	450 868,00
74	Dotations et participations (2)	313 569,00	0,00	299 067,00	299 067,00	299 067,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	9 100,00	0,00	9 992,00	9 992,00	9 992,00
Total des recettes de gestion des services		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	708 053,91
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 512 886,91
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 330 831,44	0,00	0,00	2 202 101,00	2 202 101,00	0,00	2 202 101,00	2 202 101,00
011	Charges à caractère général (4)	682 575,33	0,00	0,00	711 410,00	711 410,00	0,00	711 410,00	711 410,00
6042	Achats de prestations de services	58 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00	0,00	5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
60612	Energie - Electricité	192 600,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
60621	Combustibles	2 200,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	22 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 750,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6067	Fournitures scolaires	9 100,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 800,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
61351	Matériel roulant	6 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61358	Autres	13 600,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
61521	Entretien terrains	3 800,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61524	Entretien bois et forêts	13 000,00	0,00	0,00	40 700,00	40 700,00	0,00	40 700,00	40 700,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	16 350,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	23 500,00	0,00	0,00	22 700,00	22 700,00	0,00	22 700,00	22 700,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 700,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	10 819,33	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6228	Divers	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	6 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 100,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 700,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	2 400,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	11 302,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 150,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00		14 200,00	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6282	Frais de gardiennage	1 554,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	75 000,00	0,00		82 000,00	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6358	Autres droits	2 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	845 145,00	0,00		859 050,00	859 050,00		859 050,00	859 050,00
6218	Autre personnel extérieur	107 000,00	0,00		118 000,00	118 000,00		118 000,00	118 000,00
6331	Versement mobilité	6 800,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	5 300,00	0,00		7 850,00	7 850,00		7 850,00	7 850,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 500,00	0,00		11 300,00	11 300,00		11 300,00	11 300,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 300,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	355 500,00	0,00		375 000,00	375 000,00		375 000,00	375 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 300,00	0,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00	4 300,00

commune de Bourogne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	1 200,00	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
64118	Autres indemnités	87 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
64131	Rémunérations	20 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	11 100,00	0,00		11 500,00	11 500,00		11 500,00	11 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	0,00		58 800,00	58 800,00		58 800,00	58 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	116 000,00	0,00		129 800,00	129 800,00		129 800,00	129 800,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	2 850,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 245,00	0,00		24 500,00	24 500,00		24 500,00	24 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 400,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	150,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 600,00	0,00		6 200,00	6 200,00		6 200,00	6 200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6488	Autres	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	142 740,00	0,00	0,00	141 230,00	141 230,00	0,00	141 230,00	141 230,00
65311	Indemnités de fonction	72 000,00	0,00		74 500,00	74 500,00	0,00	74 500,00	74 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 220,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
65315	Formation	2 300,00	0,00		2 450,00	2 450,00	0,00	2 450,00	2 450,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65568	Autres contributions	18 150,00	0,00		19 500,00	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00
6561	Organismes de regroupement	4 100,00	0,00		3 350,00	3 350,00	0,00	3 350,00	3 350,00

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65733	Subv. fonct. départements	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	1 550,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	7 850,00	0,00		11 370,00	11 370,00	0,00	11 370,00	11 370,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	8 010,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 685 460,33	0,00	0,00	1 721 690,00	1 721 690,00	0,00	1 721 690,00	1 721 690,00
66	Charges financières	10 793,00	0,00		8 723,00	8 723,00		8 723,00	8 723,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 793,00	0,00		8 723,00	8 723,00		8 723,00	8 723,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			800,00	800,00		800,00	800,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			800,00	800,00		800,00	800,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		10 993,00	0,00	0,00	9 723,00	9 723,00		9 723,00	9 723,00
Total des dépenses réelles		1 696 453,33	0,00	0,00	1 731 413,00	1 731 413,00	0,00	1 731 413,00	1 731 413,00
023	Virement à la section d'investissement	631 980,11			468 288,00	468 288,00		468 288,00	468 288,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 398,00			2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 398,00			2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		634 378,11			470 688,00	470 688,00		470 688,00	470 688,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
013	Atténuations de charges (3)	21 600,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	21 600,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 196,00	0,00	112 288,00	112 288,00	112 288,00
7022	Coupes de bois	4 200,00	0,00	2 572,00	2 572,00	2 572,00
7023	Menus produits forestiers	2 200,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
7025	Taxes d'affouage	60,00	0,00	60,00	60,00	60,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 800,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	700,00	0,00	700,00	700,00	700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 100,00	0,00	900,00	900,00	900,00
70632	Redevances services à caractère loisir	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	85 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	7 036,00	0,00	7 036,00	7 036,00	7 036,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	906 118,00	0,00	916 118,00	916 118,00	916 118,00
73211	Attribution de compensation	843 592,00	0,00	843 592,00	843 592,00	843 592,00
73221	FNGIR	27 526,00	0,00	27 526,00	27 526,00	27 526,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
731	Fiscalité locale	444 514,00	0,00	450 868,00	450 868,00	450 868,00
73111	Impôts directs locaux	340 124,00	0,00	344 446,00	344 446,00	344 446,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	93 812,00	0,00	96 338,00	96 338,00	96 338,00
73141	Accise sur l'électricité	10 578,00	0,00	10 084,00	10 084,00	10 084,00
74	Dotations et participations (3)	313 569,00	0,00	299 067,00	299 067,00	299 067,00
741121	DSR des communes	25 595,00	0,00	28 288,00	28 288,00	28 288,00
742	Dot. aux élus locaux	293,00	0,00	4 188,00	4 188,00	4 188,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	280,00	280,00	280,00
7473	Participation départements	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
74751	Participation GFP de rattachement	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	15 350,00	15 350,00	15 350,00
747888	Autres	0,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	229 081,00	0,00	192 661,00	192 661,00	192 661,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	4 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74888	Autres	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 100,00	0,00	9 992,00	9 992,00	9 992,00
752	Revenus des immeubles	9 100,00	0,00	7 992,00	7 992,00	7 992,00
757351	Subv.Fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 809 097,00	0,00	1 804 833,00	1 804 833,00	1 804 833,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 018 723,45									
1641 Emprunts en euros (total)					1 018 723,45									
3294614	CAISSE D'EPARGNE	10/05/2010		25/09/2010	500 000,00	F		3,650	3,732		T	X Echéance constante		A-1
8932803	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2011		25/02/2012	200 000,00	F		4,140	4,228		T	X Echéance constante		A-1
AN096912-2022	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2022		25/09/2022	300 000,00	F		1,510	1,396		A	X Echéance constante		A-1
SIAS 2021-243	CAF DU TER DE BELFORT	10/12/2021		01/09/2024	18 723,45	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 018 723,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		400 399,80					68 495,22	8 722,26	0,00	2 934,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		400 399,80					68 495,22	8 722,26	0,00	2 934,02
3294614		0,00	A-1	146 021,56	4,17	F		3,732	30 417,84	4 916,60	0,00	70,33
8932803		0,00	A-1	17 510,66	0,58	F		4,228	17 510,66	455,14	0,00	0,00
AN096912-2022		0,00	A-1	221 888,81	9,75	F		1,396	18 694,38	3 350,52	0,00	2 863,69
SIAS 2021-243		0,00	A-1	14 978,77	7,42	F		0,000	1 872,34	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		400 399,80					68 495,22	8 722,26	0,00	2 934,02

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	400 399,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	29-11-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	subvention>1000euros-mobiliers études	5
L	subvention>1000euros<5000-immobiliers ou installations	5
L	subvention>10000euros-immobilier ou installations	15
L	subvention>5000euros<10000-immobilier ou installations	10

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00
pour dépréciation comptes redevable	0,00	11/04/2023	270,00	270,00	0,00	270,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					12 920,00
657364	2026-11	SUBVENTION CAISSE ECOLE	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Association	1 550,00
65748	2026-09	ASSOCIATION PARENTS ELEVES	APE LES COMETES	Association	2 120,00
65748	2026-10	AMELIORATION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES AYANT UN SUIVI MEDICAL	CALADRIUS ET COMPAGNIE	Association	1 900,00
65748	2026-02	CLUB SPORTIF ADULTES ET ENFANTS	FOOT BALL CLUB	Association	4 000,00
65748	2026-05	SENSIBILISATION AUX REGLES DE SECURITE	LA PREVENTION ROUTIERE	Association	500,00
65748	2026-06	MEMOIRE DES MORTS POUR LA FRANCE	SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOUROGNE	Association	300,00
65748	2026-04	LUTTE CONTRE LE CANCER	UNE ROSE UN ESPOIR	Association	150,00
65748	2026-07	PROMOTION CADRE DE VIE DES COLLEGIENS	COLLEGE LUCIE AUBRAC FOYER SOCIO EDUCATIF	Association	100,00
65748	2026-08	ORGANISATION MANIFESTATIONS THEME DE LA RESISTANCE	Collect. Résistance-Déportation 90	Association	100,00
65748	2026-01	LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES CHATS	L ARCHE DE MALLO	Association	1 000,00
65748	2026-03	PROMOTION DU BIEN-ETRE DES ENFANTS BOURIGNAIS	LES GALOPINS	Association	1 200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	4,96	1,00	5,96
APPRENTI	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique 2 ^e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1 ^o classe	C	2,00	0,00	2,00	1,96	0,00	1,96
Adjoint technique principal de 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal 2em classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise Principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

commune de Bourgne - Budget Communal - BP - 2026

Technicien principal 2em classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
ATSEM principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal de 2° classe	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS PP 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
assistant de conservation du patrimoine -bibliothèques	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal 2èm classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint principal d'animation de 2èm classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	0,80	15,80	12,56	1,00	13,56

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				11 500,00		
APPRENTI	C	TECH		11 500,00	A L6211-1	A AGENT POLYVALENT
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				11 500,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
LE GRAND BELFORT		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS		SFP	0,00
TERRITOIRE D'ENERGIE 90			15 002,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE		SFP	3 300,00
SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90		SFP	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 103,95	-1 103,95
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-226 380,00	-226 380,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-227 483,95	-227 483,95

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	227 483,95	227 483,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-227 483,95	-227 483,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	68 496,00	68 496,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	525 688,00	525 688,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	457 192,00	457 192,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		68 496,00	68 496,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		68 496,00	68 496,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	68 496,00	68 496,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		525 688,00	III 525 688,00
Ressources propres externes de l'année (a)		55 000,00	55 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		470 688,00	470 688,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	2 400,00	2 400,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	468 288,00	468 288,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 353 000,00	1,45	25,69	0,00	861 386,00	1,45
TFPNB	26 200,00	-9,34	37,17	0,00	9 739,00	-9,34
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	74 000,00	-2,63	8,52	0,00	6 305,00	-2,63
TOTAL	3 453 200,00	1,27			877 430,00	1,29

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/04/2026

Présenté par Le MAIRE (1),

A Bourogne, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A Bourogne, le 30/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ANDRE Philippe	
BASSI Jean-Michel	
CHAMAGNE Didier	
CORTI Robert	
EICH Célestine	
GUARDIA Baptiste	
HENRIOT Mehdi	
HOFF SABINE	
MALNATI Joëlle	
MEIER Carol	
OGIER Céline	
PAQUIT Philippe	
POUX Sandrine	
ROLIN Jérémie	
ROLLAND Cyrille	
SANGLARD Geneviève	
SIGNE Patrick	
VIATTE MARIE-LAURE	
ZARAGOZA-MEYER Odile	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bourogne, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

commune de Bourogne - Budget Communal

28/04/2026 12:14 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le MAIRE,
A Bourogne, le29...avril...2026
Le MAIRE

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A Bourogne, le ...29...avril...2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : /

Abstention : /

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 24 avril 2026

Signataire

GUARDIA Baptiste

a reçu procuration de MEIER Carol

SANGLARD Geneviève

a reçu procuration de HENRIOT Mehdi

CORTI Robert

a reçu procuration de EICH Célestine

ZARAGOZA-MEYER Odile

BASSI Jean-Michel

POUX Sandrine

PAQUIT Philippe

MALNATI Joëlle

ANDRE Philippe

MEIER Carol

a donné procuration à GUARDIA Baptiste

ROLLAND Cyrille

OGIER Céline

ROLIN Jérémie





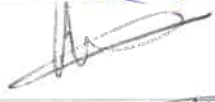

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

commune de Bourogne - Budget Communal

28/04/2026 12:14 Page 2 / 2

Signataire	
HENRIOT Médi a donné procuration à SANGLARD Geneviève	
EICH Célestine a donné procuration à EICH Robert	
SIGNE Patrick	
CHAMAGNE Didier	
HOFF SABINE	
VIATTE MARIE-LAURE	

() erreur de signature - a été rectifiée

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bourogne, le